



Test report

from

Laboratoire National de Metrologie et d'Essai.

Foamalux Xtra S2, 10mm

by

BRETT MARTIN LTD

Test by NF P 92-501

Reference: P217178 – DEC/1

Classification: M1

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 14 février 2022

N° P217178 - DEC/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : Brett Martin Ltd
24 Roughfort Road
Newtownabbey, Co, Antrim
BT36 4RB
Irlande du Nord

Marque commerciale : Foamlux Xtra S2

Description sommaire :
Composition globale : Matériau non ignifugé composé de :
Couche 1 : Mousse de PVC vierge blanche (0,7 mm - 6300 g/m²)
Couche 2 : Mousse de PVC noire recyclée (8,6 mm - 6300 g/m²)
Couche 3 : Mousse de PVC vierge blanche (0,7 mm - 6300 g/m²)

Utilisation : Substrat pour l'impression numérique, le laminage, les pièces de point de vente et d'exposition.

Masse surfacique : (5140 ± 520) g/m² (déterminée par le LNE)
Epaisseur : 10 mm
Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P217178 - DEC/1 du 14 février 2022
Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P217178 - DEC/1 annexé. Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages.**

Trappes, le 14 février 2022



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Thibaut CORNILLON

522 R 0900-02 Rév.F

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 14 février 2022

N° P217178 - DEC/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.

Demandeur de l'essai	:	Brett Martin Ltd
Date et référence de la commande	:	Commande n° P1098661-73 selon devis n° DEV2112482-V1
Producteur	:	Brett Martin Ltd 24 Roughfort Road Newtownabbey, Co, Antrim BT36 4RB Irlande du Nord
Marque commerciale et référence	:	Foamlux Xtra S2
Composition globale	:	Matériau non ignifugé composé de : Couche 1 : Mousse de PVC vierge blanche (0,7 mm - 6300 g/m ²) Couche 2 : Mousse de PVC noire recyclée (8,6 mm - 6300 g/m ²) Couche 3 : Mousse de PVC vierge blanche (0,7 mm - 6300 g/m ²)
Masse surfacique	:	6300 g/m ²
Epaisseur	:	10 mm
Coloris	:	Blanc
Caractéristiques déterminées par le LNE	:	
Masse surfacique	:	(5140 ± 520) g/m ²
Epaisseur	:	(9,40 ± 0,94) mm
Coloris	:	Blanc

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 17/01/2022

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 01/02/2022

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
	–	–	–	–	
Masse (g)	613,00	615,00	618,60	620,50	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	250	204	183	264	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	27	36	33	33	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	100	151	144	143	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	1,1	1,4	1,5	1	1,3
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

5. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Les essais ont été réalisés avec calfeutrage des chants.

Trappes, le 14 février 2022



**Le Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie**

Thibaut CORNILLON

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.